

Le 10 août 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 10 août 2015 à 20h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Élyse Lachance formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-191-08-15

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 AOÛT 2015

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

6j) Proposition de Toshiba : photocopieur

6k) Terrains au parc industriel

Remis à une date ultérieure :

Aucun

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2015

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-192-08-15

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2015

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 13 juillet 2015 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assistance des rencontres suivantes :

- Pour le Comité de sélection pour le pacte rural;
- Avec la Mrc de Portneuf;
- Pour le Pavillon André Darveau;
- Pour la signature de contrat d'un terrain résidentiel;
- Concernant le droit de passage pour Vidéotron.

SM-193-08-15

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de juillet 2015 au montant de 462 946,06 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

| | | |
|-------------------|---------------|---------------|
| salaires : | 70 708,93 \$ | |
| comptes à payer : | 187 879,11 \$ | |
| 09-07 : | 21 752,25 \$ | chèque annulé |
| 13-07 : | 3 681,56 \$ | |
| 13-07 : | 47 248,08 \$ | |
| 16-07 : | 154 975,59 \$ | |
| 16-07 : | 80,35 \$ | |
| 03-08 : | 2 411,74 \$ | |
| 03-08 : | 17 712,95 \$ | |

RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 JUILLET 2015

Le directeur général / greffier-trésorier a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 31 juillet 2015 et est disposé à répondre aux questions.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 308-00-2012 AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION RÉSIDENIELLE DE MOYENNE OU HAUTE DENSITÉ DANS LE SECTEUR DE LA RUE MATTE

Règlement 308-09-2015

Monsieur Sylvain Naud, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 308-00-2012 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de moyenne ou haute densité dans le secteur de la rue Matte.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

SM-194-08-15

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 308-09-2015
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 308-00-2012
AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION RÉSIDEN-
TIELLE DE MOYENNE OU HAUTE DENSITÉ DANS LE SECTEUR DE LA
RUE MATTE**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le projet du règlement 308-09-2015 modifiant le plan d'urbanisme numéro 308-00-2012 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de moyenne ou haute densité dans le secteur de la rue Matte.

Projet de règlement 308-09-2015

Règlement numéro 308-09-2015 modifiant le plan d'urbanisme numéro 308-00-2012 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de moyenne ou haute densité dans le secteur de la rue Matte

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme numéro 308-00-2012 est entré en vigueur le 24 septembre 2012, suite à l'émission d'un certificat de conformité de la MRC de Portneuf;

ATTENDU QUE le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'intégrer un terrain (lot 4 202 876) situé en bordure de la rue Matte à l'intérieur de l'affectation résidentielle de moyenne ou haute densité afin d'y permettre l'implantation d'une habitation comportant plus d'un logement;

ATTENDU QUE le conseil entreprend simultanément une procédure de modification à son règlement de zonage afin d'agrandir la zone résidentielle de haute densité Rc-10 à même une partie de la zone résidentielle de faible densité Ra-25;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 10 août 2015;

EN CONSÉQUENCE;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS ET STATUE CE QUI SUIT :**

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il y soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1: TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 308-09-2015 modifiant le plan d'urbanisme numéro 308-00-2012 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de moyenne ou haute densité dans le secteur de la rue Matte ».

ARTICLE 2: PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 3: BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement vise à agrandir l'affectation résidentielle de moyenne ou haute densité, qui est attribuée à certains espaces adjacents à la rue Matte, à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité. Plus particulièrement, il vise à intégrer le lot 4 202 876, correspondant à l'adresse civique 516, rue Matte, à l'intérieur de l'affectation résidentielle de moyenne ou haute densité.

ARTICLE 5: MODIFICATION DE LA CARTE DES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

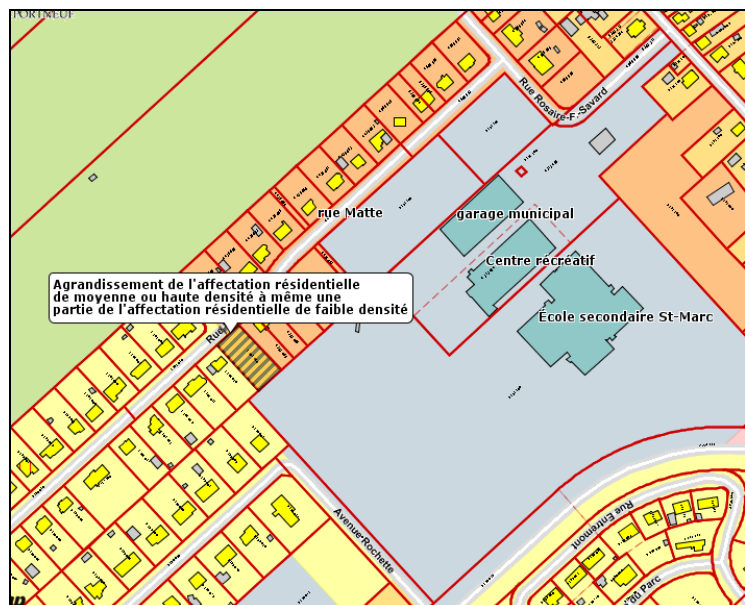
Les feuillets 1 et 2 de la carte 2 intitulée « Les grandes affectations du territoire » apparaissant à la fin du chapitre 3 du plan d'urbanisme, sont en partie modifiés par la carte placée à l'annexe A du présent règlement. Cette modification vise à agrandir l'affectation résidentielle de moyenne ou haute densité à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité.

ARTICLE 6: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A

**MODIFICATION DE LA CARTE DES
GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE**



SM-195-08-15

**SOUSSION : POSE DE POTEAUX ARCHITECTURAUX ET
INSTALLATION ÉLECTRIQUE : AVENUE DU CALCAIRE ET
RUE DE L'ARDOISE : ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN GL INC**

CONSIDÉRANT qu'il faut finaliser l'éclairage de l'avenue du Calcaire et de la rue de l'Ardoise;

CONSIDÉRANT la soumission demandée à l'Entrepreneur électricien GL inc. par le directeur des travaux publics dont voici le détail, taxes en sus;

| | |
|------------------------------|-----------|
| Lampes 70 watts H.P.S. | 17 582,\$ |
| Équipements aux DEL 20 watts | 18 582,\$ |

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte l'offre de l'Entrepreneur électricien GL inc. au montant de 18 582,\$, taxes en sus, pour la fourniture et l'installation de cinq lampadaires à deux têtes pour l'avenue du Calcaire et de la rue de l'Ardoise.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #23-05023-721.

SM-196-08-15

**SOUSSIONS : ENSEIGNES DE « BIENVENUE » : PRÉCISION
SM**

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil à identifier les limites aux différents accès à la Ville par une enseigne de « Bienvenue »;

CONSIDÉRANT la demande faite à Précision SM sur deux grandeurs : enseigne faite en aluminium et poteaux en fer;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la soumission de Précision SM pour des enseignes de « Bienvenue » afin d'identifier les limites aux différents accès de la Ville dont voici le détail :

- Quantité de 1 : 8'X6' : 2 100,\$
- Quantité de 2 : 7'X4' : 1 650,\$ (chaque)

SM-197-08-15

**SOUSSIONS : LETTRAGE DES ENSEIGNES DE
« BIENVENUE » : LETTRAGE MICHEL DURIVAGE**

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil à identifier les limites aux différents accès à la Ville par une enseigne de « Bienvenue »;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la soumission de Lettrage Michel Durivage au montant de 2 500,\$, taxes en sus, pour le lettrage des enseignes de « Bienvenue » afin d'identifier les limites aux différents accès de la Ville.

- Quantité de 1 : 8'X6'
- Quantité de 2 : 7'X4'

SM-198-08-15

**FACTURE : HONORAIRES PROFESSIONNELS : PLANS, DEVIS
ET SURVEILLANCE DE CHANTIER : AVENUE DU CALCAIRE :
WSP CANADA INC.**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #0485270 au montant de 9 335,98 \$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels comprenant plans, devis et surveillance de chantier pour l'avenue du Calcaire à WSP Canada inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-05023-721.

SM-199-08-15

FACTURE : PARC DES JEUX D'EAU : MÉCANARC

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #19083 au montant de 10 014,\$, taxes en sus, soit 30% du montant initial pour le parc des jeux d'eau à Mécanarc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-08040-721.

SM-200-08-15

**FACTURE : OPÉRATION DE PIQUETAGE ET
D'IMPLANTATION : AVENUE DU CALCAIRE : CHAMPAGNE
ET MATTE, ARPENTEURS GÉOMÈTRES**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #1507-253 au montant de 400,\$, taxes en sus, pour l'opération de piquetage et d'implantation sur l'avenue du Calcaire à Champagne et Matte, arpenteurs géomètres.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-05023-721.

SM-201-08-15

**FACTURE : POSE DE PIERRE : TABLEAU ÉLECTRONIQUE :
MACONNERIE VINCENT NAUD INC.**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #1535 au montant de 3 560,\$, taxes en sus, pour la pose de pierre au tableau électronique à Maçonnerie Vincent Naud inc.

QUE ce montant soit pris à même le règlement 316-00-2013-E.

SM-202-08-15

PROPOSITION DE TOSHIBA : PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT la proposition de Toshiba;

CONSIDÉRANT l'économie annuelle de 1 050,\$ pour le changement du photocopieur de nouvelle génération;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la proposition de Toshiba pour le changement de photocopieur, modèle FC-6560C selon le dossier acheminé par Toshiba le 10 août 2015.

QUE le directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville le nouveau contrat d'une durée de 5 ans avec Toshiba.

SM-203-08-15

**VENTE DE TERRAINS #4 761 018 ET #4 761 017 AU PARC
INDUSTRIEL À PIÈCES D'AUTOS MJT INC.**

CONSIDÉRANT l'intérêt d'un promoteur et acheteur potentiel de deux terrains dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT le maintien et la création de nouveaux services;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil vend le terrain #4 761 018 de 25 272 pieds carrés à 0,30 \$ le pied carré, soit un montant de 7 581,60 \$, taxes en sus, à Pièces d'autos MJT inc.

QU'une promesse d'achat soit autorisée pour le terrain #4 761 017 de 118 052 pieds carrés à 0,20 \$ le pied carré, soit un montant de 23 610,33 \$, taxes en sus, à Pièces d'autos MJT inc. selon les conditions de la dite promesse d'achat.

QUE le maire et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-204-08-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h30.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés. Guy Denis, maire